



STAREC INFOS

Bulletin hebdomadaire d'information du Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des conflits armés (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika, Bas-Uélé, Haut-Uélé et Ituri)

Humanitaire et sociale

Installation des comités locaux permanents de conciliation

Les leaders sociaux de Rutshuru s'approprient le STAREC !

Le bureau permanent du Comité Technique de Pacification et Réconciliation (CTPR) du STAREC poursuit sa campagne de sensibilisation pour l'installation, à partir du 15 juin prochain, des Comités locaux Permanents de Conciliation (CLPC) dans tous les groupements de la province du Nord-Kivu.



CellCom STAREC (PATERNE INGA)

Séance de travail du CTPR du STAREC avec les leaders sociaux de Rutshuru

Dans le cadre de la poursuite de sa campagne de sensibilisation pour l'installation future des Comités locaux de conciliation, le bureau permanent du CTPR s'est entretenu le dimanche 16 mai dernier avec les chefs coutumiers de la collectivité de Bwisha sous la modération de Amissi Kalonda, Administrateur du territoire de Rutshuru. D'entrée de jeu, le secrétaire permanent du CTPR, Clovis Munihiire Maheshe a fait l'historique du STAREC qu'il a présenté comme une émanation du programme AMANI dans son volet pacification et réconciliation, avant de mettre le cap sur la mise en œuvre de ses structures techniques. Il s'est appesanti sur le fonctionnement du Comité technique de pacification et de résolution des conflits en tant qu'organe de conception, mais surtout les recommandations de la plénière tenue à Goma du 10 au 12 février 2010 pour la mise en place des Comités locaux permanents de conciliation (CLPC) dans les entités de base.

« Les comités locaux de conciliation ont pour but de prévenir et résoudre les conflits afin d'améliorer la cohésion sociale, favoriser les décisions communautaires en matière de développement durable, promouvoir la participation de la base à la prise des décisions la concernant, sensibiliser les membres des communautés de base à la cohabitation pacifique, assurer une réinsertion sociale des déplacés internes et des

réfugiés », a-t-il expliqué.

En effet, une place de choix est toujours accordée à l'autorité coutumière dans la préservation de la paix, de la stabilité et la résolution pacifique des conflits dans son entité au lieu d'en être la source. Parallèlement à cela, les comités locaux permanents de conciliation seront institués pour prendre en charge les conflits au niveau local en vue de contribuer à la stabilisation de la paix, à la conciliation et à la cohabitation pacifique entre les communautés ethniques et à la relance économique.

Face à la tâche ardue des CLPC, « il sera procédé dans les chefs-lieux des territoires à une formation de tous les membres des CLPC en médiation et en gestion des conflits », a indiqué Clovis Munihiire. Cependant le mode de désignation de ces membres soulève déjà une certaine crainte à l'idée de l'usage inévitable d'un trafic d'influences, comme a tenu à le souligner l'Administrateur-assistant de Rutshuru, Joël Mudogo. Par principe, les membres du CLPC doivent être des personnes dynamiques issues de différents groupes sociaux actifs dans les entités concernées. « Des mesures seront prises par le bureau permanent pour éviter tout marchandage dans la composition des comités locaux permanents de conciliation », a rassuré Clovis Munihiire. Ce choix devra aussi s'établir sur la base d'une représentativité paritaire d'au moins 30%

avec les femmes « afin de favoriser leur autonomie et leur permettre de prendre la part qui leur revient dans les décisions communautaires ». Il est aussi prévu dans chaque chef-lieu un comité local renforcé, et un médiateur foncier par comité, afin d'éviter que les conflits fonciers ne deviennent une nouvelle source d'insécurité.

Le lundi 17 mai, le comité technique a eu les mêmes échanges sur les mêmes sujets que la veille avec les leaders des groupes sociaux opérant dans le territoire de Rutshuru : la commission territoriale de pacification, la société civile, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), les organisations féminines, les associations des jeunes et les confessions religieuses. Les débats avec les groupes spécifiques ont, chaque fois, débouché sur un meilleur éclairage quant aux activités du Programme STAREC.

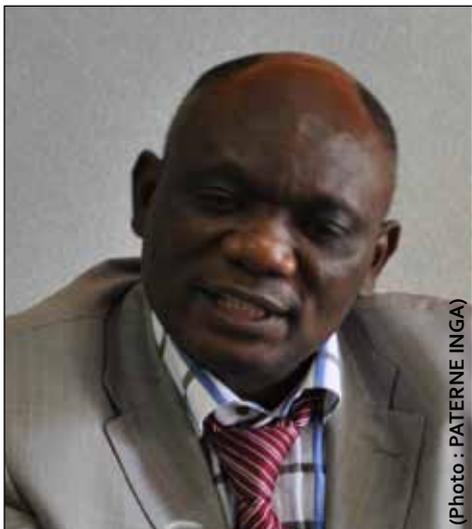
Rappelons enfin que cette campagne du Comité Technique de Pacification et Réconciliation du STAREC, en prélude à l'installation future des Comités locaux Permanents de Conciliation, épouse à souhait les objectifs et missions de la Composante Sécuritaire du STAREC. Composante qui vise, entre autres, l'implication totale des communautés de base dans le processus de Stabilisation et de Reconstruction de l'Est de la RDC.

Levy Pontien BASHONGA

FOCUS

Le 1er avril dernier s'est tenue à Kinshasa la deuxième réunion du Comité de Suivi du STAREC en présence du Vice-Premier Ministre de l'Intérieur et Sécurité (Président de la réunion), de messieurs Janvier Hangi BININI et abbé Apollinaire Malumalu respectivement Coordonnateur interprovincial du STAREC et Chargé de la Cellule de Mobilisation des Ressources et d'Appui au STAREC. Au rang des partenaires internationaux présents à cette réunion : le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, les représentants de la Grande Bretagne, des Etats-Unis, de la Hollande, de la France, de l'EUSEC, de l'EUPOL, de la Belgique et du Japon.

Nous vous proposons, ci-dessous, un résumé des points saillants de ladite réunion.



(Photo : PATERNE INGA)

Janvier Hangi BININI, Coordonnateur interprovincial du STAREC

En son point 1 portant sur la « Présentation générale du niveau atteint par le Programme STAREC », la réunion a noté des avancées notables en ce qui concerne la réinsertion communautaire des ex-combattants, le casernement des FARDC, la restauration de l'autorité de l'Etat. Ainsi plus de 4 000 ex-combattants ont été enregistrés dans le programme du PNUD pour la réinsertion communautaire des ex-combattants inéligibles au PNDDR (Programme national de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion) ; 24 projets de réinsertion transitoire pour un total de 757 ex-combattants et 19 projets de réinsertion durable pour un total de 1 883 ex-combattants sont en cours de réalisation au Nord Kivu, au Sud Kivu et dans le Maniema. Concernant le casernement des FARDC, la construction de logements pour 3 bataillons, y compris 12 000 soldats et leurs dépendants, continue au Sud Kivu. Un projet supplémentaire et d'appui au casernement est en cours de développement ciblant le Nord Kivu, le Sud Kivu, l'Ituri et le Maniema. Concernant le déploiement de la police dans le cadre de la restauration de l'ordre public, il a été

noté que 300 éléments de la Police nationale congolaise (PNC) ont été déployés au Nord Kivu avec les équipements nécessaires. Des travaux de construction de commissariats et sous-commissariats ont été achevés dans 14 localités (...) Pour la Police des frontières, 32 postes sont en cours de finalisation, 120 policiers déployés, 200 actuellement en formation à Bukavu. La construction de camps temporaires pour le déploiement de 1 620 éléments de la Police d'Intervention rapide (PIR) dans 29 localités au Nord Kivu et au Sud Kivu continue. Il y a 12 camps déjà achevés ; les 17 camps restant seront achevés en juin 2010.

Concernant la restauration de la chaîne pénale, des Tribunaux de Paix seront terminés dans 4 localités ainsi que des prisons dans 3 Territoires en mai 2010 et une autre à la fin de cette année 2010. Un appui est prévu pour le déploiement des magistrats ainsi que du personnel judiciaire et pénitentiaire.

En son point 2 « Présentation sur la composante portant Restauration de l'Autorité de l'Etat », la réunion a noté que les travaux de construction des infrastructures étatiques (services publics administratifs) ont été achevés dans 15 localités et un appui est prévu pour la formation et le déploiement des fonctionnaires dans toutes ces localités. L'Equipe technique du STAREC a procédé à la présentation des acquis et actions prioritaires dans le domaine de la restauration de l'autorité de l'Etat à l'Est de la RDC. Elle a expliqué les trois étapes d'assistance prévue dans ce domaine. A savoir : la réhabilitation d'infrastructures (étape très avancée) ; la planification du personnel étatique formé à déployer (étape en cours) et l'appui pré et post-déploiement du personnel étatique -formation, appui conseil- (étape à définir avec les autorités).

Des priorités sur le court terme pour l'année 2010 pour le Gouvernement congolais et la Communauté internationale ont été proposées par l'Equipe Technique. Il s'agira de :

- Compléter la construction de tous les bâtiments ainsi que l'acquisition de tous les équipements.
- Constituer des équipes de travail mixtes comprenant les ministères et les autres services appropriés, ainsi que les agences des Nations Unies à Kinshasa ou dans les Provinces pour planifier le déploiement.
- Définir les Services de l'Etat et les catégories et nombre de personnel devant être déployés dans les différents sites, site par site.
- Formuler des besoins d'appui au déploiement dans le cadre des projets spécifiques et sur la base des ressources existants (FCP).
- Sélection des éléments à déployer et préparation des ordres de déploiement.
- Préparer un calendrier de déploiement en fonction du calendrier de construction et d'autres variables.
- Mobilisation des ressources additionnelles pour le logement des fonctionnaires de la justice et de l'administration locale.

Au terme de cette rencontre et sur proposition du Secrétariat technique du STAREC, il sera convoqué une prochaine réunion du Conseil d'Administration des Fonds de Stabilisation sur les objectifs suivants :

- 1 - Approbation des règles et procédures du conseil d'Administration du Fonds de Stabilisation.
- 2 - Revue et validation du deuxième lot de projets à être financés à travers les Fonds pour la Consolidation de la Paix.
- 3 - Revue et validation des projets sur la Lutte contre les Violences Sexuelles.

FOCUS

La composante humanitaire et sociale du STAREC

Comme vous l'aurez sûrement constaté, ce numéro du STAREC INFOS fait une large part à des activités menées dans le cadre de la Composante Humanitaire et Sociale du STAREC. Afin de rester dans cette même dynamique, nous vous proposons ici de découvrir ou de redécouvrir cette composante du Programme STAREC.

La composante Humanitaire et Sociale du Programme STAREC comprend des actions et mesures d'encadrement visant, sur la base de l'implication totale des gouvernements provinciaux et des communautés de base :

1. L'aide au retour volontaire des réfugiés congolais et des personnes déplacées internes. Ici, il s'agit spécifiquement :

- d'identifier et recenser les déplacés dans les sites et familles d'accueil et les réfugiés dans les pays limitrophes ;
- d'identifier les besoins matériels et sécuritaires de chaque groupe de déplacés ;
- d'organiser le transport et réinstaller les déplacés vulnérables dans leur territoire ;
- de relancer et/ou établir les mécanismes des Commissions Tripartites (Gouvernement congolais, Gouvernements des pays concernés et HCR).

2. La réinsertion socioéconomique des réfugiés Congolais et des personnes déplacées internes. Cette réinsertion socioéconomique englobe, entre autres, comme actions à réaliser : la reconstruction des abris ; la mise sur pied des services sociaux de base, l'adduction en eau et assainissement ; la sécurité alimentaire (par exemple, distribuer des vivres et intrants agricoles aux familles dépla-

cées, rapatriés et aux familles d'accueil/locales vulnérables) ; la réhabilitation des centres de santé primaire ; l'aménagement des écoles ou salles de classes temporaires et le renforcement des Institutions de micro finances dans les zones ciblées.

3. La protection des populations civiles. Cette protection consiste, pour l'essentiel, en la prise charge holistique des victimes de violences et doter les centres de santé en équipements de laboratoire ; la création ou l'appui de structures locales mixtes (Etat-Société civile) de règlement extra-judiciaire des conflits ; la vulgarisation des lois sur les violences sexuelles, sur le Droit humanitaire International et sur la protection des enfants pour lutter contre leur exploitation et le déminage des terrains (Déminage humanitaire) pour faciliter l'accès des communautés civiles dans les zones à haut risque pour la relance des activités agricoles.

Il existe pour chaque composante de STAREC, un Comité technique sectoriel qui met en œuvre la stratégie adoptée ainsi pour son opérationnalisation et ainsi que le suivi-évaluation des actions programmées. Pour la Composante Humanitaire et Sociale, le Comité technique sectoriel est composé de deux

sous-comités principaux :

- Un Comité technique sur les Réfugiés et les Déplacés Internes, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant le retour des réfugiés et déplacés dans leur milieu d'origine. Le comité technique Réfugiés et Déplacés Internes est placé sous la responsabilité du Ministre des Affaires sociales et humanitaires. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes ainsi que des partenaires techniques et des bailleurs intéressés. Le comité veillera à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC aient un lien avec le Plan d'Action humanitaire.
- Un Comité technique sur la Protection civile, chargé du suivi de l'opérationnalisation des activités du STAREC concernant la protection des populations civiles, y compris la lutte contre les violences sexuelles. Le comité technique Protection Civile est placé sous la responsabilité des Ministres de la Justice et du Genre et Famille. Le comité est composé des autorités nationales pertinentes, ainsi que des partenaires techniques et des bailleurs intéressés. Le comité veillera à ce que les activités proposées dans le cadre du STAREC aient un lien avec la Stratégie globale de Lutte contre les Violences Sexuelles.



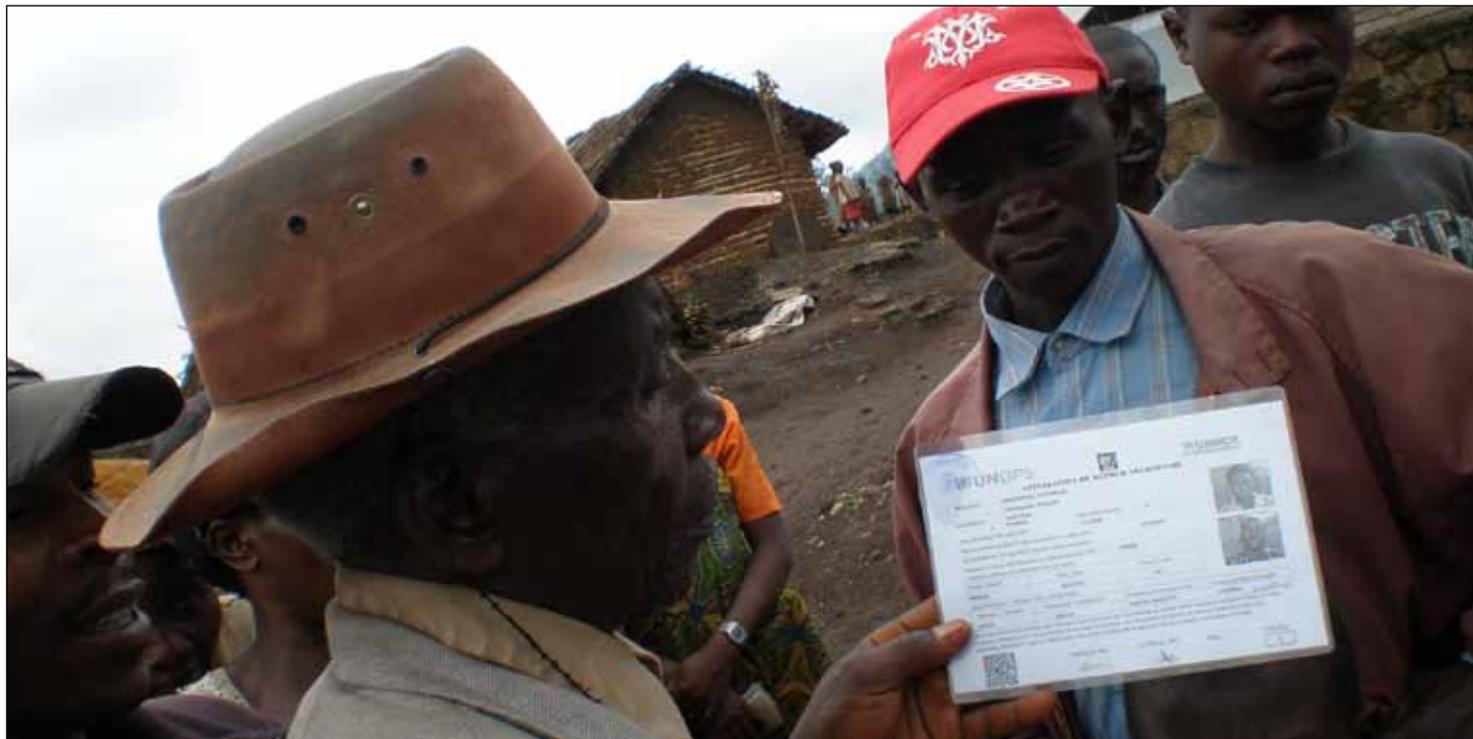
Directeur de Publication : Janvier HANGI BININI
 Coordonnateur Inter-Provincial/STAREC
 Rédacteur en Chef : AHOUSSE E. Pothin

Rédaction : Cellule de Communication STAREC
 Graphic et Mise en page : AKIBA HARAMBA
 Appuyé par le PNUD à travers les Fonds Multi-bailleurs :
 Belgique, DFID, PNUD, UE, Canada, France, Suède

DANS LES PROVINCES

Retour volontaire des déplacés internes Le processus en bonne marche

Partie non moins important de la Composante Humanitaire et Sociale du STAREC, le retour des déplacés internes dans l'Est atteint petit à petit la vitesse de croisière. Grâce à l'effort conjugué des autorités nationales et provinciales du STAREC appuyées par la communauté internationale, de nombreux congolais et congolaises sont en train de retrouver le chemin du territoire d'origine. C'est en tout cas ce dont témoigne le processus de retour volontaire des déplacés internes en cours dans le Nord-Kivu.



Un déplacé interne brandissant son attestation de retour volontaire : (Photo : UNHCR/Goma)

2 738 ménages de 6 163 personnes déplacées internes, tel est le bilan de l'opération de délivrance d'attestations pour un retour volontaire qui a eu lieu du 5 au 14 mai derniers dans les zones de Birambizo. Menée par une mission conjointe composée du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), du Bureau des Nations unies pour les services d'Appui aux Projets (UNOPS pour United Nations Office for Project Services, en anglais) et du Gouvernement provincial du Nord Kivu, cette opération répondait au désir volontaire de retour dans leurs milieux d'origine de déplacés internes de 15 camps, mais aussi au constat fait d'un mouvement de départ spontané dans certains camps. Il est à souligner que ce retour massif émane de la volonté des premiers concernés eux-mêmes, les déplacés internes, de retourner dans leurs milieux d'origine. En témoigne ses propos de Onorina Mbarushimana, une déplacée interne qui vit dans le camp de Katolo depuis deux ans : « Personne ne nous a chassé du camp, j'ai décidé moi-même de rentrer chez moi à Birambizo parce qu'il y a maintenant la paix et chez moi me manque beaucoup ». Elle attendait de recevoir l'Attestation de Retour Volontaire (ARV) pour quitter le camp. « Je ne pouvais pas quitter le camp sans que je ne reçoive un papier attestant que je vivais dans le camp. C'est ce papier que je vais aller montrer chez moi pour signifier où j'étais pendant ces deux années afin que les gens ne pensent pas que je viens de la forêt ou que je faisais partie d'une certaine milice ». A l'image de Senzira Sentabire qui

vient de passer deux ans dans le camp de Bambu, de nombreux déplacés internes ne cachent pas leur joie de retourner dans leur milieu d'origine : « Je suis très réjoui de retourner dans mon village d'origine parce que je veux retourner chez moi pour cultiver mes champs et mieux m'occuper de mes enfants. Je rentre aujourd'hui parce que le gouvernement a dit que chez nous à Buhambi dans le groupement de Tongo, il y a maintenant la paix ».

Selon des données fournies par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « la stabilité des zones touchées par la guerre a permis le retour d'un grand nombre de personnes déplacées ». Ainsi en mai 2009, l'on a pu enregistrer 2 millions de personnes déplacées retournées en Ituri (province Orientale) et environ 603 500 au Sud Kivu en fin mars 2010. Face à cette demande massive, dans le Nord Kivu le gouvernement provincial aidé de l'UNHCR et de l'UNOPS, à travers des activités de profilage et d'enregistrement de déplacés internes installés dans 46 camps, a jugé nécessaire de préparer des attestations de retour volontaire pour permettre aux déplacés de retourner dans leur milieu respectif dans la sécurité et la dignité. A charge pour le gouvernement provincial d'étudier toutes les zones de retour en vue de déterminer les zones sécurisées où les personnes déplacées peuvent rentrer. Et afin d'assurer les conditions de sécurité requises pour le retour de ces déplacés, l'UNHCR s'est chargé de solliciter l'appui de la MONUC pour organiser des patrouilles dans les zones de retour

concernées; à savoir les groupements de Bambu, Tongo, Kihondo, Mutanda et Bukombo. Préalablement, l'équipe conjointe avait organisé des sessions de formation sur les droits des déplacés et le principe de libre choix au retour. Les premiers départs sont prévus après le 20 mai vers les zones de retour des groupements de Bambu, Tongo, Kihondo, Mutanda et Bukombo.

Quant à l'attestation de retour volontaire, il devra permettre aux personnes déplacées retournées de recevoir l'assistance en biens domestiques essentiels distribués par l'UNHCR et en intrants agricoles par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO pour Food and Agriculture Organization, en anglais). Vingt centres de distribution ont été déjà mis en place à cet effet. Les attestations serviront aussi de document de protection certifiant que ces personnes déplacées ont effectivement habité dans les camps de personnes déplacées; et pour celles ayant perdu leur carte d'enrôlement, l'attestation de retour volontaire leur facilitera l'obtention d'un duplicata par les autorités compétentes.

Dans le courant de cette semaine prochaine, la remise des attestations de retour volontaire touchera les camps de Kiwanja, Tongo, Kabizo et Masisi centre. A ce jour, il reste environ 99 000 déplacés internes dans l'ensemble des camps au Nord Kivu, selon l'UNHCR.

AHOUSSE E. Pothin
(Source : UNHCR/Goma)